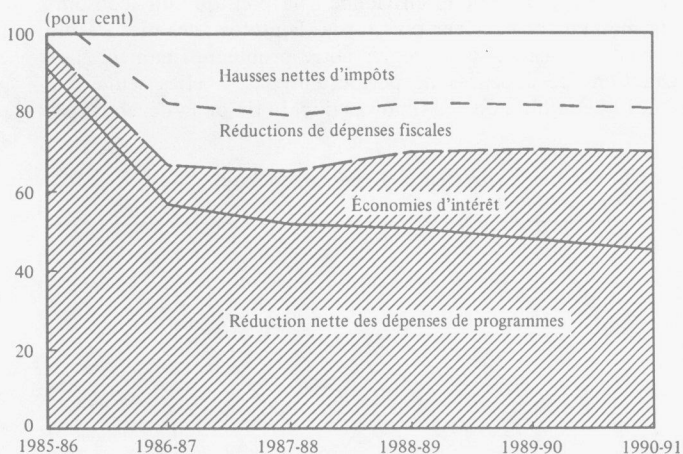


*Le budget—L'hon. M. Wilson*

**Sources de réduction du déficit**



Je traiterai maintenant de la réforme de la taxe fédérale de vente. Tout comme celui des pensions, le débat sur l'amélioration de la fiscalité indirecte ne date pas d'hier. Les défauts du système actuel sont bien connus. Ils se traduisent par des inéquités graves entre entreprises concurrentes. Ils désavantagent les fabricants canadiens par rapport aux importateurs concurrents. Ils entraînent une taxation cachée des exportations. Le Canada est actuellement le seul pays industrialisé au monde à imposer encore une taxe de vente au niveau des fabricants.

[Français]

Il est temps d'agir dans ce domaine afin d'adapter notre fiscalité indirecte aux réalités contemporaines.

[Traduction]

Mes fonctionnaires examinent depuis plusieurs mois la taxe à la valeur ajoutée. Ils étudient aussi d'autres mécanismes possibles, notamment une taxe de transaction qui occasionnerait moins de complexités administratives et de paperasserie.

Je compte mener à terme l'examen des options disponibles dans un avenir très prochain et publier, pour alimenter un débat public, un document qui présentera une proposition concrète. Notre intention est de mettre en place un nouveau système qui favorisera la croissance, accroîtra l'équité et produira des recettes suffisantes pour remplacer la taxe fédérale de vente, mettre fin aux surtaxes annoncées aujourd'hui et offrir une compensation suffisante aux Canadiens à faible revenu.

J'ai déjà indiqué l'incidence financière des mesures que renferme ce budget. Celui-ci met également en oeuvre les modifications des méthodes comptables recommandées par le Vérificateur général. Le *Plan financier* déposé avec le budget donne plus de précision à cet égard. Je recommande la lecture de ce document aux députés et à tous ceux qui veulent avoir plus de détails sur la situation financière de l'État.

D'après les méthodes comptables révisées, le déficit sera de \$29,5 milliards l'an prochain, en baisse de 14 pour cent par rapport à cette année. Les besoins financiers tomberont à \$22,6 milliards au cours du prochain exercice, soit en baisse de 22 pour cent par rapport à cette année. D'ici la fin de la décennie, moyennant une croissance économique modérée de 2

3/4 pour cent en moyenne par an, les besoins financiers descendront à \$11 milliards.

**Le renforcement des priorités**

Ce gouvernement a entrepris de rétablir le sens des responsabilités financières au Canada. Dans bien des domaines, nous allons dépenser moins. Dans tous les cas, nous dépensons de manière plus judicieuse et faisons un meilleur usage de ressources limitées. Dans certains cas, nous devons dépenser davantage pour aider ceux qui sont dans le besoin en ce moment et contribuer à jeter les fondations d'un avenir meilleur. Nous nous proposons, avec prudence et efficacité, de renforcer nos priorités fondamentales.

● (1720)

**L'aide aux personnes dans le besoin**

Le sort des Canadiens à faible revenu préoccupe beaucoup notre gouvernement.

[Français]

En mai dernier, nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants afin d'accroître l'aide aux familles à faible revenu.

[Traduction]

Jusqu'à maintenant, les familles les plus pauvres devaient attendre leur chèque de remboursement d'impôt pour bénéficier de ce crédit. Cela obligeait nombre d'entre elles à recourir aux services d'escompteurs d'impôt. Pour venir en aide plus vite aux familles à faible revenu et réduire la nécessité de s'adresser à des escompteurs d'impôt, le gouvernement propose d'avancer le paiement du crédit d'impôt pour enfant. Un paiement anticipé de \$300 par enfant sera versé en novembre 1986 aux familles dont le revenu était inférieur ou égal à \$15,000 en 1985. Un million de familles environ bénéficieront de cette mesure.

J'annonce également une innovation fondamentale, en matière fiscale, qui bénéficiera aux Canadiens à faible revenu, qui sont souvent des personnes âgées. À compter de cette année, le gouvernement offrira un crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente de \$50 par adulte et de \$25 par enfant, aux familles et aux particuliers dont le revenu est inférieur à \$15,000. Quelque quatre millions de familles et de personnes bénéficieront de cette mesure. Cette initiative progressiste représente une expansion notable de notre système de crédits d'impôt remboursables et une nette amélioration de notre régime fiscal.

Le gouvernement travaille depuis plusieurs mois en collaboration avec les provinces à l'adaptation des programmes de formation et d'emploi à la situation des Canadiens qui dépendent du bien-être social. Pour nous, la meilleure aide que l'on puisse fournir à ces Canadiens est un bon emploi. Les provinces sont du même avis. À la lumière de nos consultations, le gouvernement consacrera jusqu'à \$100 millions par an, au cours des trois prochains exercices, à un programme spécial d'aide à l'emploi des assistés sociaux. Les provinces verseront une contribution équivalente.

Je propose également d'accroître la déduction pour invalidité de \$250 dès cette année. Cela accroîtra l'aide fournie à 185,000 handicapés canadiens.

Il y a aussi dans notre société un autre groupe qui traverse une période particulièrement difficile et a besoin de notre aide.